



Demande de délai de prescription

Par **Norberte**, le **27/02/2023** à **22:02**

BONJOUR,

Le tribunal d'instance de SANNOIS a condamné mon frère et nous (ma mère avait en tout 4 enfants) à régler une dette à la CARPIMKO - Caisse Autonome Retraite Prévoyance, suite au décès de ma mère en Septembre 2005.

Le jugement date du 14 Juin 2012.

Nous souhaitons demander une mainlevée à la CARPIMKO.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il a prescription pour le règlement de cette dette (aucune relance n'a été faite depuis le jugement)?

Merci infiniment pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **27/02/2023** à **22:17**

Bonjour,

Il faudrait déjà connaître la date de signification du Jugement et à quel propos vous souhaitez demander une mainlevée...